

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS							
CAHORS	LIBOS	CAHORS	LIBOS	CAHORS	LIBOS	CAHORS	LIBOS	CAHORS	MONTAUBAN	CAHORS	MONTAUBAN	CAHORS	MONTAUBAN	CAHORS	MONTAUBAN	CAHORS	CAPDENAC	CAHORS	CAPDENAC	CAHORS	CAPDENAC	CAHORS	CAPDENAC				
6 25	11 47	5 53	11 47	2 30	3 30	7 30	8 30	4 42	11 11	5 25	11 11	5 20	10 35	4 40	10 35	7 40	11 30	5 10	11 30	7 45	11 30	5 10	11 30	7 45	11 30	5 10	11 30

Cahors, le 24 Août.

LA DROITE RÉPUBLICAINE

On s'occupe beaucoup du projet d'alliance élaboré par un certain nombre de députés et qui aurait pour but d'amener une entente et une action commune entre les députés de la droite modérée et ceux du centre gauche ; tous les journaux ont reproduit, d'après le Temps, le texte de ce projet de traité :

Les soussignés, en vue d'assurer pendant la législation actuelle (1882-89) aux diverses questions qui seront soumises au Parlement des solutions démocratiques, conservatrices et libérales, croient devoir préciser comme suit les conditions de leur entente :

Article 1^{er}. — Ils s'engagent à se maintenir sur le terrain constitutionnel et s'interdisent, tant qu'ils feront partie du groupe, toute action personnelle ou collective en vue de changer la forme du gouvernement.

Art. 2. — Ils s'opposent à toutes les entreprises socialistes contre la constitution de la famille et de la propriété, contre les droits individuels des citoyens.

Art. 3. — En vue d'amener l'apaisement dans les esprits, il ne sera admis aucune diminution nouvelle dans le budget des cultes. Toute mesure ou proposition ayant le caractère d'une vexation antireligieuse sera combattue. Autant que possible, toute discussion sur ces matières sera écartée.

Art. 4. — Dans toutes les questions relatives à l'enseignement, les membres du groupe se prononceront pour les solutions de nature à maintenir et à étendre la liberté sincère de l'enseignement et la sauvegarde des écoles libres. Ils s'opposent à la constitution du monopole de l'enseignement entre les mains de l'Etat.

Art. 5. — En matière, de taxes publiques, des innovations, telles que les propositions d'impôt sur le capital ou le revenu, seront repoussées. La politique d'économie sera soutenue et les augmentations de taxes seront combattues. Le groupe

pe appuiera toutes les propositions qui tiendront à rétablir, dans la répartition des charges publiques, l'égalité au profit de la propriété foncière surchargée. Il proposera et appuiera les mesures propres à favoriser les intérêts des classes ouvrières, tant agricoles qu'industrielles, à faciliter la constitution et la conservation de l'épargne ouvrière.

Art. 6. — Si le Parlement est saisi de questions provoquées par des grèves ou autres conflits d'ordre industriel, elles seront résolues dans le sens des transactions et au mieux des intérêts respectivement engagés.

Art. 7. — Dans les projets relatifs à notre organisation militaire, le recrutement des carrières libérales de l'enseignement et du clergé, sera sauvegardé ; les facilités indispensables au développement de notre commerce, de notre agriculture et de notre industrie, seront accordées.

Art. 8. — Toutes les lois d'exception et de spoliation seront repoussées sans acception de personnes.

Art. 9. — Chacun des adhérents conservera sa liberté d'action en matières économiques.

Art. 10. — Dans les vérifications de pouvoirs, il sera statué sans préoccupations politiques, que les députés contestés appartiennent à la droite ou à la gauche.

Art. 11. — Dans toutes les élections préparatoires des travaux législatifs (bureaux, commissions, etc., etc.), les adhérents s'efforceront d'assurer à toutes les fractions de la Chambre une part de représentation proportionnelle.

Le programme et la presse

Le Gaulois, parlant du programme d'entente entre les partis modérés, déclare que le pacte est irréalisable. « La question est jugée, dit-il, un abîme infranchissable sépare les républicains des monarchistes. La République conservatrice est morte, et elle serait plus difficile à restaurer que la monarchie. »

Le Soleil croit que ce programme ne réunira pas plus d'une quinzaine de députés de la majorité républicaine : il y aura un groupe de plus, mais il sera sans action sur la politique du gouvernement

La République française dit que la république ne sera vraiment fondée et ne produira toutes ses conséquences politiques et sociales qu'au temps où le suffrage universel, désormais rassuré sur les intentions de tous les candidats, pourra donner sans inquiétude sa confiance aux uns parce qu'ils sont progressistes et résolus à marcher de l'avant, aux autres parce qu'ils sont conservateurs éclairés et résolus à ne jamais retourner en arrière.

Le XIX^e Siècle. — C'est avec intérêt que nous assistons à une expérience qui méritera tout au moins d'attirer la curiosité du public. Reste à savoir ce que MM. Duval et Lepoutre trouveront d'adhérents dans les deux cents monarchistes de la Chambre. A ce sujet, je ne proposerai point de gageure. Quoi qu'il en soit, nous allons attendre en curieux pas trop impatients, la représentation de la pièce que l'on prépare et qui, de toute façon, sera un bon sujet d'observation pour le spectateur.

Le Figaro démontre sous forme de dialogue que la monarchie n'est pas si près d'être faite :

L'Electeur. — ... Personne plus que moi ne respecte le représentant du principe monarchique. Cela n'empêche pas que je vous demande, monsieur le député, si vous avez le moyen, sinon de nous fournir des indications précises, du moins de nous esquisser des probabilités sur la date de la restauration monarchique ?

Le Député. — Monsieur l'électeur, vos doutes m'offensent : nous avons, aux élections du 4^{er} août, gagné deux conseils généraux ; il y en a onze au lieu de neuf, monsieur l'électeur, où nous avons la majorité. Onze au lieu de neuf, monsieur.

L'Electeur. — J'entends ; si nous nous basions sur les proportions de ce succès, ni vous ni moi ne verrions la fin de la République ; laissons d'ailleurs de côté les élections du 4^{er} août, où le champ des influences officielles étant plus restreint a pu être plus efficace et peser plus lourdement sur le vote ; restons dans le domaine parlementaire et dites-moi si, pendant la durée de la législation actuelle, vous pensez venir à bout de renverser la République ?

Le Député. — Je l'espère, mais...

lieu sous le régime de la communauté. L'autre moitié de la fortune serait placée sur la tête du premier enfant mâle, qui devait prendre le nom et le titre de baron de Gerbach. Une autorisation avait été demandée par le testateur à cet effet et elle avait été accordée.

Si le baron mourait sans enfant, l'argent serait consacré à la fondation de deux hospices, à Berlin et à New-York.

Après la lecture de ce document, le baron, désappointé, livide, regarda Gaudru.

- Eh bien que vous disais-je ?
- Quoi ? fit le banquier impassible.
- Nous sommes volés !
- Pourquoi donc ?
- Je n'ai pas d'enfant.
- Ne pouvez-vous pas en avoir ?
- Non.
- Le financier se gratta le front.
- Diable ! murmura-t-il. Mais M^{me} la baronne est mortelle... Vous pouvez vous remarier...
- A quoi cela m'avancera-t-il ? On ne lâchera pas un dollar avant la majorité de l'enfant et rien ne prouve que l'enfant voudrait partager avec moi plus tard.

Le banquier semblait réfléchir.
— Ce qu'il faudrait, dit-il c'est une fille.
— Pourquoi une fille ?
— Parce qu'on pourrait s'entendre avec le mari...
— Comment cela ? demanda le baron,
— C'est bien simple. Ainsi, moi, j'ai un fils ; il vient d'avoir six ans ; il sera bon à marier au moment de la majorité de votre fille, si vous en avez une... Je l'ai élevé dans les principes salu-

L'Electeur. — Je vous y prends, monsieur le député, vous avez vos mais, tout comme moi infirme électeur. Vous l'espérez, mais vous ne pouvez me l'affirmer.

Le Député. — Permettez... Si ce n'est pas cette Chambre qui restaure la monarchie, ce sera l'autre.

L'Electeur. — L'autre, celle qui sera nommée au milieu de l'enthousiasme, factice chez les meneurs et très réel chez les gobeurs, que suscitera l'anniversaire de 1789, au plus fort de la prospérité momentanée qu'aura amenée l'Exposition, hum ! Enfin ! admettons que les conservateurs, y entrent en majorité. Ces conservateurs seront comme aujourd'hui divisés en monarchistes et en bonapartistes.

A tort ou à raison, le parti de l'Appel au peuple n'abdique pas, il est très vivace, il a des orateurs, il a un prince jeune, pas riche — ce qui, selon d'affreux sceptiques, est une bonne condition pour mettre au jeu et risquer son va-tout. Ce parti est encore en minorité ; il constitue cependant une quantité non négligeable. Qu'en ferez-vous en 1889 ?

Informations

Mouvement administratif. — Le mouvement administratif paraîtra le mois prochain. Il comprendra deux préfets mis en disponibilité et huit qui seront déplacés.

Diplomatie. — M. Waddington est rentré à Londres ; il ne compterait pas être déplacé avant plusieurs mois.

Le bruit court que si M. Waddington est déplacé, M. Ribot le remplacerait.

Algérie. — D'après le Figaro, il règne dans le Sahara algérien une grande effervescence. Le détachement de Biskra est parti pour réduire la tribu des Ouled-Jellab ;

Le pourvoi du duc d'Aumale. — On lit dans la Liberté, journal centre gauche :

« Des personnes en mesure d'être bien informées assurent que l'opinion du conseil d'Etat est

taires du respect filial. Pas une pensée, pas un désir dont je ne sois prévenu, pas un pas que je n'ai guidé. Je lui fais la leçon d'avance. Nous prenons, s'il le faut, un engagement par écrit, et, le jour du mariages arrivé, nous partageons. Voilà les affaires !

— C'est une affaire, en effet, malheureusement, la base de l'opération même nous manque.

— La jeune fille ?

— Dame !

— Est-il donc si difficile de s'en procurer une ? dit Gaudru d'un air insinuant.

Le baron dressa l'oreille.

— Un rapt ! fit-il, effrayé.

— Que nous importe, si l'impunité est assurée ?

Jamais le moment n'a été plus favorable. Vous savez comme moi que les événements sont proches. L'année ne s'écoulera pas sans de grands bouleversements. Vous serez rappelé à Berlin. Qui songera, au milieu de la bagarre, à une enfant volée ? Le bruit du canon couvrira les plaintes et les sanglots de la mère. Rien ne sera plus facile pour vous que de faire enregistrer l'enfant là-bas sous votre nom et sous celui de votre femme. Vous n'aurez pas voulu faire inscrire la jeune fille en France... pour qu'elle reste prussienne. Ce n'est pas M^{me} la baronne qui vous trahira.

— La baronne fera ce que je lui dirai de faire.

— Qui vous retient donc ? fit le tentateur.

Le baron ne répondit pas. Il semblait perdu dans de profondes réflexions.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

25

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

VII

LE TESTAMENT

Il fut très étonné quand on lui apprit qu'elle avait quitté l'hôtel quelques heures après, mais il ne regretta pas ce départ ; il en fut heureux plutôt. Marinette n'avait osé avouer sa honte à personne, et nul ne savait pourquoi elle abandonnait si brusquement sa place.

Quand la pauvre femme, sur le point de mettre au monde l'enfant qu'elle devait au crime du baron, était venue demander quelques secours à M. de Gerbach, on a vu comment elle avait été accueillie, et il est plus que probable que ce père par occasion n'aurait plus pensé jamais ni à sa victime ni à sa progéniture, si un événement n'avait modifié brusquement ses idées.

Un télégramme d'Amérique venait de lui annoncer la mort de son frère. Son frère, qui avait fait fructifier dans le nouveau monde son héritage, laissait près de six millions.

Six millions ! Une fortune colossale ! Qui en hériterait ? On ne le disait pas. On annonçait seulement une copie du testament par le prochain paquebot.

Le baron, hors de lui, tout frémissant d'impatience, avait fait prévenir Gaudru.

Le banquier n'avait pas de doute. Le frère de M. de Gerbach laissait tout à ce dernier. Pourquoi aurait-on prévenu le baron de l'existence du testament, si ce testament ne le concernait pas ?

L'espion ne partageait pas cette assurance. Il savait mieux que le financier quels griefs avait son frère contre lui. Ce dernier n'était pas homme à les lui avoir pardonnés.

Quoi qu'il en fût, le courrier d'Amérique fut attendu de part et d'autre avec une angoisse facile à concevoir.

Il arriva enfin. Gaudru était présent.

Le baron tournait et retournait l'enveloppe, n'osant pas l'ouvrir.

Le papier semblait lui brûler les doigts.

Sans donner le texte du testament, nous en ferons connaître les clauses essentielles.

Le défunt était mort sans avoir pardonné à son frère, mais comme il ne voulait pas que la fortune qu'il tenait de ses ancêtres sortit de sa famille, comme il espérait voir relever plus tard le nom de Gerbach, voici ce qu'il avait résolu :

Il donnait tout ce qu'il laissait au fils aîné du baron de Gerbach, mais celui-ci n'en aurait la jouissance qu'à sa majorité, et en aucun cas le père ne profiterait de l'usufruit.

En attendant cette époque, l'argent restait déposé dans les caisses d'une grande société de New-York qu'il désignait.

On laisserait accumuler les intérêts.

Si le baron n'avait pas d'enfant mâle, l'héritage reviendrait pour moitié à la fille le lendemain de son mariage. Ce serait sa dot. Le mariage aurait

arrêtée en principe dans la question du pourvoi du duc d'Aumale contre la décision qui l'a rayé des cadres de l'armée. Le rapport sur lequel sera rendu l'arrêt du conseil doit conclure à l'admission du pourvoi et à l'annulation de l'arrêt du ministre de la guerre, par cette considération que la propriété des grades est inviolable, que la régularité du grade du duc d'Aumale ne saurait être contestée, et que la loi qui prononce l'expulsion des princes, saine-ment interprétée, ne fait pas exception à ces principes fondamentaux.

» Sous réserves. »

Bulgarie

Bucharest, 23 août.

Un journal officieux publie la nouvelle que le prince de Bulgarie a été détroné hier. La régence a été proclamée.

Les dépêches adressées aux *Débats* de Vienne et de Berlin, considèrent que la déposition est favorable à l'apaisement de la question orientale.

Suivant certaines dépêches du *Times*, la révolution Bulgare aurait causé une vive surprise à Vienne et à Berlin.

La déposition du prince Alexandre n'est nullement le résultat de l'entrevue de Gastain.

Le *Times* reconnaît que la déposition du prince Alexandre est un échec pour la diplomatie anglaise.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le dîner de la Préfecture

Une grande soirée, précédée d'un dîner de 50 couverts, était donnée jeudi, par M. le Préfet du Lot et Madame Paysant, en l'honneur des membres du Conseil général réunis pour la session d'août.

Au dîner, M. Cambres, président du Conseil général, a porté à M. le Préfet et à Madame Paysant un toast que nous sommes heureux de reproduire.

Certains ont trouvé que le mot « république » n'y était pas prononcé. Il n'est pas de délicatesse plus exquise que de laisser deviner ce qu'on ne dit pas... Or, nous le demandons à tout homme d'esprit et de goût, la harangue de l'honorable président du Conseil général n'est-elle pas imprégnée du plus pur atticisme et digne à tous égards de cette république athénienne, qui serait l'honneur de la France si elle pouvait s'acclimater parmi nous.

Écoutez M. Cambres :

Monsieur le Préfet,

Au mois de mai dernier, en vous adressant, au nom du Conseil général, les souhaits de bienvenue, je vous disais que vous étiez précédé dans le Lot de la réputation d'un magistrat laborieux et éclairé.

Je suis heureux aujourd'hui, de pouvoir affirmer que la renommée, comme il arrive presque toujours lorsqu'elle annonce de bonnes nouvelles, était restée, en cette occasion, au-dessous de la vérité.

Vous nous avez, en effet, prouvé que vous possédez une intelligence distinguée et des connaissances administratives étendues et que vous savez agir avec fermeté lorsqu'il faut être ferme, sans vous départir, toutefois, de cet esprit de conciliation qui doit être la qualité maîtresse de tout administrateur vraiment digne de ce nom.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, dans le toast que je vais proposer, de ne point vous séparer de Madame Paysant.

Je ne veux point seulement, Madame, vous remercier de votre gracieux accueil et rendre hommage à votre exquise courtoisie, je veux surtout avoir l'honneur de saluer en vous, au nom de tous, la femme courageuse, la femme dévouée.

Tout le monde sait, en effet, que lorsque l'invasion du choléra, il y a deux ans à peine, a jeté l'épouvante dans la ville de Carcassonne, vous n'avez pas hésité, suivant, du reste, l'exemple que vous donnait votre mari, à vous rendre au faubourg St-Jean, dans la vieille cité, c'est-à-dire au foyer même de l'épidémie, pour secourir et consoler les malheureux et vous ne songiez pas qu'en revénant au milieu de vos enfants que vous adorez, vous pouviez leur apporter la mort avec le germe de la maladie.

Tout le monde sait, Madame, et seule vous êtes à l'ignorer, qu'en cette circonstance vous avez été tout simplement admirable de courage, admirable de dévouement.

Je bois à Madame Paysant et à Monsieur le Préfet du Lot.

M. le Préfet a répondu en quelques mots pleins de tact.

Durant la soirée qui s'est prolongée jusqu'à minuit, les *Enfants de Cahors*, installés dans la grande cour d'honneur de l'Hôtel de la Préfecture, ont fait entendre les meilleurs morceaux de leur répertoire.

Les chemins de fer du Lot

AU CONSEIL GÉNÉRAL

M. de Verninac présente des critiques sur les différents chemins de fer de Cahors à Brives : de Cazouls à Saint-Denis.

Il traite l'administration avec la dernière rigueur ; il la qualifie de détestable, il blâme sévèrement les retards qu'elle a apportés à s'occuper en particulier de celle de Souillac à Saint-Denis qui est presque achevée.

Quant à celle de Brives à Cahors, il fait retomber sur la Compagnie d'Orléans la faute des lenteurs apportées dans les travaux ; il propose au Conseil général d'émettre le vœu que le gouvernement pousse avec activité ces voies ferrées et qu'il consacre le plus d'argent possible au parachèvement de cette ligne.

M. le baron Dufour fait observer que la Compagnie d'Orléans que semblent viser les insinuations malveillantes de M. de Verninac n'a aucune responsabilité dans ces travaux. Elle n'a qu'à payer les 40 millions qu'elle a promis et rien de plus.

Le gouvernement seul est responsable de ces travaux ; il devrait faire cesser tous les tripotages et les prodigalités que l'on commet dans la construction de cette ligne.

M. Cuniac fait observer qu'au lieu de blâmer la Compagnie d'Orléans on devrait plutôt faire cesser de véritables scandales financiers qui se commettent tous les jours au préjudice des contribuables qui paient des sommes énormes pour la construction de ces voies.

Deux entrepreneurs avouaient qu'ils étaient enchantés des difficultés qui se rencontraient dans la construction on le percement de ces tunnels. C'était pour eux, disaient-ils, un gain de 20,000 fr. par mois.

Avec cela ces entrepreneurs, rendent en même temps de véritables services aux candidats officiels.

On comprend que l'administration soit indulgente à leur égard.

M. le Préfet répond que sur ces questions techniques, les plans et devis ont été soumis à des hommes compétents qui, les ont approuvés et il croit que l'on ferait œuvre de sagesse de ne pas attaquer des hommes qui ne peuvent pas se défendre.

Aussi, aurait-on dû, avant de les critiquer, les faire appeler au sein de la commission afin de leur demander des explications.

M. de Verninac ne comprend pas à quoi et à qui aboutissent les observations de M. Cuniac. Si elles veulent démontrer que ces chemins de fer ne sont fait que pour rendre des services électoraux, ce serait alors la seule cause de ces attaques injustes contre les absents qui ne peuvent se défendre.

M. Cuniac sait qu'il n'a pas la compétence technique suffisante en cette matière ; mais ce qu'il sait aussi, c'est que l'on gaspille l'argent des contribuables.

Quant aux scandales, ils ont été cités à la Chambre et il s'étonne que les deux sénateurs du département n'aient pas formulé les mêmes plaintes au Sénat.

M. Béral voudrait bien savoir quels sont ces scandales dont se plaint M. Cuniac. Comme ils ne sont nullement fondés, il n'allait pas porter devant le Sénat des potins et des tripotages soulevés dans un intérêt personnel.

Il a un autre devoir à remplir ; c'est celui de s'occuper des affaires plus sérieuses, plus utiles au département et à la France.

Le public applaudit. M. le président menace de faire évacuer la salle. Suivent des attaques personnelles entre MM. le baron Dufour et Béral, sur lesquelles nous ne croyons pas devoir insister.

Le banquet de Carluçet

Monsieur le Rédacteur,

Malgré l'envoi un peu tardif, nous espérons que vous voudrez bien accueillir l'article suivant sur le banquet de Carluçet :

Le 1^{er} août, à 11 heures du soir, la nouvelle de l'élection de M. Robert Calmon arrivait à Carluçet. La population qui présentait cet heureux résultat, était sur pied ; et aussitôt, tambours et musique en tête, elle prit le chemin du Sol Delpèch. Pas un, parmi ceux qui étaient valides, ne resta en arrière.

Le héros cependant manquait à la fête. M. Calmon n'avait pu encore s'arracher aux félicitations des électeurs de Gramat.

Enfin on annonce son arrivée prochaine, et aussitôt, malgré l'heure avancée de la nuit, on se porte au-devant de lui. C'est au milieu de ses immenses forêts de Baussac, à deux heures après minuit, qu'a lieu la rencontre. Là, nouveaux cris de joie, nouveaux vivats enthousiastes que le temps et les lieux rendent encore plus émouvants.

Après avoir entendu de la bouche de M. Robert Calmon les plus chaleureux remerciements, dont l'émotion accuse la sincérité

et la bienveillance, la foule se retire pleine de joie et de bonheur.

Mais la fête n'était qu'interrompue. Les travaux de la semaine sont là, et l'entière population de Carluçet sait se livrer à la joie sans oublier ses devoirs.

Le dimanche suivant l'aube avait à peine blanchi le sommet des arbres, que 200 personnes entouraient le plus beau chêne de la forêt. L'abatte avec précaution, le dégager de ses branches, le traîner ou le porter fut l'affaire de quelques instants. Le voilà sur la place de Carluçet. Là plusieurs bons ouvriers font sa toilette et le dimanche 15 août après avoir été garni de 13 drapeaux, il est entouré, saisi, dressé et solidement planté par la même foule enthousiasmée.

En attendant, midi approchait. Une table de 300 couverts avait été dressée en commun par les trois excellents hôteliers de l'endroit.

La joie la plus franche préside à ce festin qui se termine par des toast à la santé et à la prospérité de toute la famille Calmon.

C'est alors que M. Mayzen a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Conseiller général,

Ce n'est pas sans quelque hésitation et sans quelque trouble que nous avons accepté de prendre la parole au nom de tous nos concitoyens.

Et si nous avons jamais regretté de ne pouvoir faire de notre langue, l'interprète fidèle de notre cœur, c'est bien en ce jour d'ineffable mémoire.

Mais ce que notre plume inhabile ne saurait tracer, ce que notre organe inexpérimenté ne peut exprimer d'une manière exacte, vous pouvez le lire Monsieur le Conseiller général, sur le visage de ces nombreux convives, vous pouvez surtout le lire sur la physionomie générale de cette assemblée qu'un même sentiment, celui de la joie de votre juste triomphe, rend aujourd'hui si heureuse.

Oui, Monsieur le Conseiller général, c'est un vrai jour de fête pour les habitants de Carluçet, c'est plus qu'une fête communale, c'est une vraie fête de famille, qui réunit à une même table tous ses enfants, sans distinction d'âge, de fortune ou de rang.

Puisse le spectacle que nous offrons aujourd'hui, en donnant cette idée vraie de la fraternité, avoir au dehors de nombreux imitateurs.

Puisse chaque commune devenir comme nous une extension de la famille, et la France même ne faire désormais qu'un seul corps dont chaque membre remplira sa fonction librement, sans haine ni envie.

Ici, il n'y a place ni pour l'une ni pour l'autre : votre munificence, comme notre reconnaissance s'y opposent. Et qui pourrait raisonnablement porter envie à des richesses ou à des honneurs dont nous ressentons tant de fois les salutaires effets ?

Ce sont ces sentiments qui expliquent le mouvement unanime qui s'est fait autour de l'urne en votre faveur.

Et si la victoire a souri à nos efforts dans ce combat d'avant-poste, espérons qu'en plein champ de bataille, la même union et le même entrain assureront un triomphe plus général et non moins éclatant.

C'est le vœu que forment tous ces cœurs généreux, accourus pour fêter votre triomphe.

Et si aujourd'hui nous sommes heureux de crier : vive M. le Conseiller général ! notre bonheur sera plus grand encore le jour tant désiré où il nous sera permis de faire répéter aux échos d'alentour : Vive notre Député ! Vive M. Robert Calmon.

Après les applaudissements plusieurs fois réitérés de la foule, qui s'élevait en ce moment à plus de 600 personnes, M. Calmon a remercié la population de ses cordiales démonstrations, l'a assurée de son dévouement, et a pris congé d'elle pour aller s'occuper des intérêts de ses commettants au sein du Conseil général.

Un habitant de Carluçet.

Une Fête à Albas

Dimanche, le riant village d'Albas avait un air de fête.

Dès trois heures de l'après-midi, malgré une chaleur excessive, la place de la Mairie présentait un aspect inaccoutumé. Des groupes joyeux et nombreux attendaient avec impatience l'ouverture de la vaste salle d'école où le Concert et la Conférence annoncés devaient avoir lieu.

A quatre heures, la salle est envahie ; les chaises et les bancs sont occupés. Aux premiers rangs on remarque M. le conseiller général de Luzech ; M. Hallberg, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse ; M. Morisot, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux ; M. Dulac, ancien maire d'Albas ; M. Gaston, ingénieur des ponts et chaussées ; M. Renoux, chef de division à la

Préfecture du Lot ; M. Jouffreau, docteur-médecin ; M. Vène, professeur d'Histoire au Lycée de Chambéry ; M. Delcros, propriétaire et ancien conseiller municipal à Albas, et tous les membres honoraires de la Société chorale.

Beaucoup de dames, aux toilettes élégantes, étaient venues augmenter l'éclat de la fête.

Le concert a commencé par l'audition de l'hymne national. Les applaudissements chaleureux de l'assistance ont montré aux chanteurs et à M. Poudou, directeur, qu'on savait apprécier leurs brillantes qualités.

Au chant a succédé un duo de violon et de piano, prestement enlevé par Mlle Hallberg et M. Poudou.

C'est maintenant le tour du conférencier. Avant de prendre la parole, M. Hallberg est l'objet d'une véritable ovation. L'orateur peut enfin parler. Pendant plus d'une heure, il tient l'auditoire sous le charme de sa parole simple, facile et élégante. L'éminent professeur a pris pour sujet : « La Légende des Siècles de Victor Hugo. »

Cette œuvre magistrale est clairement et finement analysée par M. Hallberg. L'orateur, après avoir fait un éloge mesuré de Victor Hugo, nous prouve que ce puissant génie croyait à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme, aux grandes vérités morales et qu'il fut l'apôtre sublime du Progrès et de la Liberté.

Pénétrant plus avant dans son sujet, le conférencier expose à l'assistance le plan de la *Légende des Siècles*. Victor Hugo a voulu tout simplement dans cette œuvre, montrer les misères et les grandeurs de l'humanité dans le passé aussi bien que dans le présent et exposer ce que l'homme, dirigé par Dieu, peut accomplir dans l'avenir.

Les plus beaux passages de la *Légende des Siècles* ont été lus admirablement par M. Hallberg. L'auditoire a souligné par des applaudissements les vers sublimes dans lesquels le Maître parle de l'Eden, d'Adam, de la première femme, Eve, du droit de conquête, des tyrans du moyen-âge comme Philippe-Auguste, du mendiant du XIII^e siècle, des excès du despotisme, des conséquences de la superstition et des atrocités commises par les tyrans.

Le disert conférencier, après avoir lu deux morceaux admirables où Victor Hugo analyse les découvertes de l'homme dans le domaine scientifique et industriel et expose sa croyance au Progrès, à la Liberté et à la Fraternité, termine par un original rapprochement entre le chroniqueur Grégoire de Tours, l'historien des Francs de Clovis, et Hugo, poète de l'humanité, mais avant tout poète national. Grégoire de Tours et Victor Hugo ont, l'un et l'autre, proclamé, à treize siècles de distance, que la France est le soldat de Dieu.

Des applaudissements répétés ont salué cette dernière parole du conférencier. La Société chorale, Mlle Hallberg et M. Poudou se sont encore fait entendre. Le chœur des *Paysans* a été notamment chanté avec beaucoup de méthode par l'*Orphéon*.

M. Hallberg a levé la séance en annonçant pour les premiers jours de septembre un nouveau concert et une conférence de M. Morisot sur la « Télégraphie électrique. »

Nous promettons à la nouvelle fête le même succès qu'à celle de dimanche.

UN SPECTATEUR.

Train de plaisir

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans mettra en marche un train de plaisir au départ de Bordeaux pour une excursion dans la Dordogne, le Lot et le Lot-et-Garonne.

Ce train partira de Bordeaux le mercredi 1^{er} septembre, à 5 h. 45 du matin.

Il desservira les stations comprises entre Bergerac, Miramont, Cazouls, Belvès, Le Got, Villeneuve-sur-Lot, Fumel, Cahors et Lalbenque.

Le retour aura lieu le jeudi 9 septembre, pour arriver à Bordeaux le même jour, vers 8 h. 37 du soir.

Prix des places, aller et retour : De Bordeaux à Bergerac, Miramont, Cazouls, Belvès et autres stations intermédiaires : 2^e classe, 13 fr. ; 3^e classe, 9 fr.

De Bordeaux à Le Got, Villeneuve-sur-Lot et aux stations intermédiaires : 2^e classe, 15 fr. ; 3^e classe, 10 fr.

De Bordeaux à Fumel, Cahors, Lalbenque et aux stations intermédiaires : 2^e classe, 18 fr. ; 3^e classe, 12 fr.

Ponts-et-chaussées. — Sont élevés à la 3^e classe de leur grade, les conducteurs de 4^e classe dont les noms suivent :

9^e inspection. — MM. Dossoulier, service ordinaire ; Goursat, service ordinaire ; Théron, service ordinaire ; Poumeau, service ordinaire.

19^e inspection. — MM. Grabielle, service de chemin de fer ; Lanteirès, service de chemin de fer ; Farguès, service de chemin de fer ; Morin, service de chemin de fer.

Contributions indirectes. — M. Lacoste, commis principal de 4^e classe à Souillac, est élevé à la 3^e classe de son grade.

M. le Ministre de l'Intérieur a décerné des médailles d'honneur en argent de 2^e classe, pour actes de courage et de dévouement aux sieurs Lescoux Jean, cantonnier à Cazillac, et Coutrix Jean, charpentier à Puy-l'Evêque; Une mention honorable à M. Pagès Edmond, vétérinaire à Cahors.

Par décret rendu sur la proposition du Ministre de l'Instruction publique, et après avis favorable du Conseil supérieur, un collège communal de jeunes filles a été créé à Cahors.

Appel de la classe de 1885. — L'appel de la classe est fixé au 15 novembre prochain. La deuxième portion du contingent sera appelée sous les drapeaux huit ou quinze jours avant la première portion.

Les engagés conditionnels seront convoqués pour le 10 novembre. Il n'est pas exact, comme l'ont dit quelques journaux, que le principe du recrutement régional doive être appliqué cette année. Le recrutement régional ne peut être établi qu'en vertu d'une loi votée par les Chambres.

La culture du tabac dans le Lot. — La culture du tabac prend chaque jour dans notre département un plus grand développement.

158 communes ont planté du tabac en 1885 (cinq de plus que l'année précédente), on a compté 7,920 planteurs et 1,993 hectares 35 ares cultivées.

La valeur de la récolte a été de 2,174,528 fr. 20, soit 289,425 fr. 25 de plus qu'en 1884; le prix moyen par quintal métrique a été de 107 fr. 53, et le rendement à l'hectare de 1,098 francs.

Cette année, 2,652 hectares ont été cultivés par 9,788 planteurs, soit une augmentation sur le contingent de 552 hectares. L'année dernière cette augmentation n'avait été que de 159 hectares. On voit que l'accroissement de la culture du tabac se maintient dans le Lot dans de fortes proportions.

Il est à souhaiter que l'administration, pour venir en aide à nos populations agricoles si éprouvées, facilite au plus grand nombre la plantation du tabac, qui seule peut sauver nos campagnes de la ruine.

Le concours de tir, organisé à Douelle sous la direction de M. Coulon instituteur, a parfaitement réussi.

Les prix ont été décernés aux lauréats dans l'ordre suivant :

- 1^{er} prix : Petit, François, de Gigouzac, 12 points.
- 2^e prix : Jourdanet, de Flaynac, 11 points.
- 3^e prix : Bugeac, de Douelle, 41 points.
- 4^e prix : Alibert, Louis, de Douelle, 10 points.
- 5^e prix : Alazard, Isidore, de Flottes, 10 points.
- 6^e prix : Bessières, Pierre, de Douelle, 10 points.
- 7^e prix : Petit, François, de Gigouzac, 9 points.

Chien enragé. — Dans la journée d'hier un chien enragé a parcouru les rues de Cahors mordant un grand nombre de ses congénères. Il a été abattu d'un coup de fusil sur les boulevards.

Espion. — Samedi, dernier, un commis-voyager étranger s'était présenté dans les bureaux de la préfecture du Cantal, offrant des fournitures qui furent refusées en raison de leur provenance. Furieux d'être éconduit, cet individu s'en alla par les couloirs en grommelant : « Chiens de Français ! canailles de Français ! »

Des employés l'ayant entendu, s'en émurent, et en quelques instants le voyageur se trouva entouré de tout le personnel de la Préfecture.

Le conseil général était en séance. Ses membres attirés par le bruit, se joignirent bientôt aux employés, pendant que le commissaire de police arrivait avec des agents et, sur réquisition du préfet, arrêtait l'étranger. Conduit au poste, celui-ci a refusé de faire connaître son identité.

Indications météorologiques
SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1886.

Les pluies qui tomberont du 28 août au 1^{er} septembre seront très éparées et peu abondantes pour mettre fin à la longue période sèche que nous aurons à traverser d'août à octobre.

Calles qui tomberont en septembre seront également trop partielles et n'humecteront que la surface du sol, particulièrement dans nos régions où les nimbus orageux seront rares.

Les précoces gelées, annoncées pour septembre, dépourraient un peu les vignes, mais sans nuire aux raisins qui auront à peu près atteint leur maturité. Elles ne seront d'ailleurs assez fortes que pour brûler une partie de ces feuilles.

Ne tirer de ces froids aucun pronostic pour le prochain hiver, qui comptera encore parmi

les hivers doux et pluvieux, le plus prochain grand hiver devant être celui de 1888-89.

Nota. — Les orages et nimbus orageux donnent des pluies inégales et inégalement réparties, accompagnées de grêle quand un courant du nord traverse les masses nuageuses.

Prédictions particulières. — Du 12 août au 1^{er} septembre, quelques orages fort éparés, avec averses et ondées, n'arrosant que peu de régions, Sud-Est et Ouest en assez forte lutte. Du 1^{er} septembre au 11, beau, souvent superbe. Nuits et matinées froides.

Du 11 au 13, légèrement gâté. Quelques grains et ondées par places. Assez beau dans l'ensemble quoique nuageux.

Du 14 au 27, beau, souvent superbe. Nuits et matinées souvent froides avec légères gelées blanches. Chute des feuilles de la vigne, amenées par ces gelées dans la période du 15 au 19.

Du 28 au 30, pluies par places, presque par tout moyennes ou légères, fortes sur quelques régions.

Du 1^{er} octobre au 4, superbe, légères gelées. Vers les 5 et 6 et du 9 au 11, pluies inégales et par places, fortes sur certains points, légères sur d'autres; moins gâté le 7 et le 8.

Du 12 au 14, beau.

Du 15 au 17, pluies presque générales, fortes ondées et averses.

Du 17 au 20, beau quoique nuageux. Le 21 et le 22, gâté, avec pluies et bruines par places.

Du 23 au 27, beau quoique souvent nuageux. Du 27 au 2 novembre, nimbus orageux fréquents, amenant grains, ondées et bruines.

J.-L. MICOULEAU, de Gaillac.

Orage. — Un violent orage a éclaté hier sur notre département. A Cahors, la pluie est tombée avec abondance pendant toute la nuit, dans les communes de Labastide-Marnhac, Lascabanes, Fontanes, Lalbenque, etc., la grêle a ravagé les récoltes.

On assure qu'à St-Germain un homme aurait été tué par la foudre.

Orage. — Un orage a éclaté cette nuit dans les environs de Figeac. La foudre est tombée plusieurs fois. A Bédouer, une maison et une grange ont été détruites.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 14 août au 21 1886.

Naissances.
Conaillac, Catherine, rue Donzelle.
Mignot, Henri, place du Marché.
Lacombe, Louise, au roc de Lagasse.
Laporte, Jules, à Cabessut.
Desprat, Marie, à Cabessut.
Soulange, Pauline, (naturelle) rue du Rempart.
Tulle, Urbain, (naturel) rue des Capucins.

Mariages.
Ringrave, Xavier, et Marty, Marceline.

Décès.
Lagarde, Joseph, 59 ans, rue Nationale.
Dumont, Antoinette, 76 ans, rue de la Mairie.
Laville, Jean, 34 ans, roc de Causside.
Cluzel, Eugène, 9 mois, rue Ste-Barbe.
Despats, Angèle, 2 mois, rue Nationale.
Bergon, Raymond, 64 ans, à St-Henri.
Devie, Louise, 70 ans, place St-Maurice.
Rollès, Marie, 34 ans, rue Donzelle.
Grolières, Louis, 14 mois, impasse Serieys.
Marmiesse, Edouard, 9 mois, rue J. Vidal.

VITICULTURE

Les greffes franco-américains

Les questions viticoles sont à l'ordre du jour dans notre région.

Nous recevons sur la question des greffes franco-américains, une lettre que tous nos lecteurs liront avec plaisir. Elle émane d'un homme compétent entre tous : M. Merle de Massonneau, président du comice agricole de Nérac.

Laissons parler l'éminent viticulteur : « L'agonie, sonnée aux vignes greffées par tant de carillonneurs, m'a épouvanté et je me suis hâté d'aller aux renseignements.

Un premier interlocuteur m'a dit : quelques vignes franco-américaines faiblissent ! Un second : les vignes franco-américaines meurent ! un troisième : toutes les vignes franco-américaines sont mortes ! J'ai poussé trois exclamations successives et je suis rentré chez moi en me disant que la France méridionale était toujours à la hauteur de sa réputation.

Quoique juste, cette réflexion ne m'a pas rassuré.

Pris de peur, convaincu que jusqu'à ce jour j'avais eu la berlue, l'œil triste et la tête baissée, j'ai aussitôt fait le tour de ma propriété. Il m'a paru décent de porter d'abord mes derniers adieux à mes plus anciennes greffes que je croyais, à tort sans doute, résister depuis neuf ans aux attaques du phylloxéra. J'ai pu cons-

later, à travers mes larmes, que malgré la dernière gelée du printemps dernier, elles conduiraient à bon port les quelques grappillons suspendus à leurs pampres.

Ce sont, me suis-je dit, d'anciennes amies que la providence n'a pas voulu m'enlever. Poussons plus loin... Voyons notre plantier greffé, depuis sept ans, en petit Bouschet, Alicante Bouschet, Cot rouge, Jurançon rouge. Surprise inexpérée ! Ce plantier possède une végétation splendide et m'a paru peu disposée au trépas.

J'ai souri alors amèrement ; car je me suis rappelé que pour se conformer aux règles généralement acceptées, les vignes greffées doivent mourir de trois à cinq ans. Encore une déception ! Là où je croyais trouver d'intéressantes poitrinaires, jaonnées par un soufflé prématurément hivernal, j'ai rencontré des friponnes effrontées aux pampres échevelés ! N'ont-elles pas eu l'insolence de s'offrir le luxe de la pousse d'août ? Quelle tenue inconvenante pour se préparer à une mort décrétée par des augures infailibles !

Mes pas un peu raffermis par ces divers spectacles, m'ont ensuite conduits à ma pépinière de greffes-boutures et là j'ai constaté ce que je connaissais depuis longtemps du reste à savoir : que telle variété française se marie mal à telle variété américaine ; j'ai vu que le Petit-Bouschet se soude avec le Riparia-Sabre et le Vialla dans la proportion de 80 à 90 pour cent. Aussi j'ai pensé que l'adaptation est une question très importante et que ni plantes, ni bêtes, ni gens, ne prospèrent également en tous lieux.

A suivre.

HYGIÈNE

Les bains de mer

A peine arrivé sur la plage, on se préoccupe de la marée, de l'heure du bain, auquel indistinctement tous veulent prendre part. Le bain de mer est considéré non comme un moyen de traitement, mais comme une distraction à laquelle chacun est heureux de se livrer.

La famille entière veut prendre son bain ; il n'est pas jusqu'au petit bébé encore à la nourrice qui ne soit de la fête.

On oublie volontiers qu'hier, que ce matin encore, on était à la ville ; que depuis quelques heures on a fait un voyage plus ou moins fatigant, qu'on a changé de genre de vie, que l'on a subi l'excitation de l'air de l'Océan, que toutes ces fatigues demanderaient un temps de repos ; qu'il serait bon de s'acclimater un peu.

Non, on plonge dans la mer, on se jette dans les lames, on reste longtemps à l'eau et l'on sort après 10, 15 minutes avec un malaise, des vertiges, des nausées. Les pauvres petits enfants n'ont cessé de crier depuis le moment où on les a portés à l'eau. Ils quittent le bain grelottant, la figure bleue. Quant aux jeunes filles et aux jeunes femmes, je les plains si elles sont excitables et nerveuses, leur névrose n'a rien à y gagner, au contraire. Cet exercice, s'il ne se répète pas deux fois par jour, ce qui est fréquent, recommencera le lendemain et ainsi de suite pendant toute la durée du séjour.

Lorsqu'on arrive aux bords de la mer, dans quelque station que l'on choisisse, l'atmosphère marine produit une excitation passagère, qui se traduit par une exagération de l'appétit, par une activité circulatoire et respiratoire qui dépassant quelquefois la mesure, amènent dans les premiers jours, les troubles gastro-intestinaux, bien connus, et les phénomènes nerveux tels que maux de tête, migraine, névralgies de peu de durée.

Cette excitation, si elle a de mauvais côtés, produit à la longue d'excellents résultats. Elle amène un sommeil prolongé et réparateur, qui fait bien vite disparaître tous ces petits ennuis de l'acclimatement.

J'ai connu un ingénieur qui, à la tête de travaux publics très importants, avait, par suite de labeurs excessifs, perdu tout sommeil.

L'année dernière, il avait quitté Paris pour venir se reposer pendant quelques jours à Arcachon, non sans avoir pris le soin d'emplir sa malle d'une quantité de volumes destinés à être lus pendant des nuits d'insomnie.

Le premier soir de son séjour, il dormit quelques heures : il attribua ces quelques instants de repos aux fatigues du voyage ; mais quelque temps après il dormait une grande partie de ses nuits et rapportait à Paris ses livres intacts, regrettant de partir si tôt et s'avouant que l'air de la mer avait vaincu ses insomnies.

Si l'air de la mer est un excitant, il calme, il apaise après quelques jours, ceux qui viennent le respirer.

Les baigneurs, qui dès le moment de leur ar-

rivée, se baignent une et deux fois par jour, ne font l'effet de malades qui, arrivant à Caudebec ou à Vichy, se dirigeraient vers les sources et se mettraient à boire plusieurs litres d'eau pour être plus vite guéris. Procédez avec lenteur, aussi bien aux bains de mer que dans les stations thermales, suivez les préceptes des médecins qui vous guideront bien mieux, soyez en sûrs, que vos amis ou vos connaissances et vous retirerez des bains de mer les meilleurs résultats.

En arrivant à la mer, commencez par vous acclimater. Ne persistez pas à rester toute une journée sur la plage exposé au soleil et à la brise. Dans les deux ou trois premiers jours de votre séjour évitez-la, au contraire, choisissez pour promenades les forêts voisines, contentez-vous de rester quelques heures sur la plage soit le matin, soit le soir et peu à peu vous vous ferez à cet air excitant et le séjour continu sur les bords pourra vous être permis.

C'est à ce moment que les bains seront pris avec avantage. Ne séjournez pas en costume de natation sur les plages, plongez-vous aussitôt, ne restez que 2 à 3 minutes à l'eau et après le bain faites de l'exercice.

Les bains de mer froids ne conviennent pas aux tempéraments excitables et nerveux ; on doit ne pas en faire prendre aux petits enfants, le bain de mer chaud rend au contraire de grands services aux uns et aux autres.

Un seul bain de mer par jour est suffisant ; comme des meilleures choses, il faut en user mais n'en abuser jamais.

D^r VERAX. (Nouveliste).

L'Almanach des Pilules Suisses

pour 1887, qui contient 40 pages beaucoup de choses intéressantes et utiles, l'indication des Foires et Marchés de notre département et des départements limitrophes est donné gratuitement par tous les Pharmaciens.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. FOURNIÉ-LAFAGE, épicier, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vigneron qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions indirectes.

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).



BOURSE. — Cours du 24 août.

3 0/0	82 60
3 0/0 amortissable (ancien)	82 05
3 0/0 id. 1884	84 70
4 1/2 0/0 ancien	107 90
4 1/2 0/0 1883	109 40
Dernier cours du 23 août.	
Actions Orléans	1,315 25
Actions Lyon	1,202 00
Obligations Orléans 3 0/0	390 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	323 50
Obligations Lombardes (jouissance...)	328 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	338 75

Étude de M^e Léon TALOU, avoué-licencié, boulevard Gambetta, à Cahors.

VENTE

A SUITE DE
LICITATION ET SUR SURENCHÈRE
AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS.

Adjudication fixée au **lundi 13 septembre** mil huit cent quatre vingt-six, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, siégeant en audience des vacations au Palais de Justice ladite ville.

A la requête de M. Couderc Antoine, sabotier, domicilié à Catus, ayant M^e Léon Talou pour avoué, surenchérisseur.

Et entre Jean Lafon, marchand, domicilié à Catus, agissant comme héritier pour partie de Pierre Lafon et Jeanne Lafon, quand vivaient domiciliés de la commune de Catus, ayant M^e Billières pour son avoué, co-licitant.

Et dame Apolline Nipert, sans profession, épouse du sieur Jean Chèze, quincaillier, domiciliés ensemble à Lunéville, le mari pris en sa meilleure qualité et pour autoriser son épouse et ladite dame Apolline Nipert, prise comme se disant légataire universelle, du sieur Jean Andral, quand vivait domicilié à Lunéville, seul et unique héritier de dame Elodie Dominique Lafon, épouse Andral, sa mère décédée laquelle était héritière pour partie desdits mariés Lafon, ses père et mère décédés, lesdits époux Nipert, ayant M^e Mazières pour leur avoué, co-licitants.

On fait savoir à tous ceux à qu'il appartiendra que, sur les poursuites du sieur Jean Lafon, marchand, domicilié à Catus, ayant constitué M^e Jules Billières, près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études, le Tribunal civil de Cahors, à la date du vingt-six mai dernier, a rendu un jugement, qui a été enregistré, expédié et signifié et par lequel il ordonne la licitation des biens immeubles indivis entre ledit Jean Lafon, et la dame Apolline Nipert, ci-dessous dénommée, qualifiée et domiciliée, nomme Monsieur Fieuzal, juge commissaire pour recevoir les enchères, en conséquence, il sera procédé devant ce magistrat. Entre Jean Lafon, marchand, domicilié à Catus, agissant comme héritier pour partie desdits mariés Lafon, ses père et mère décédés, qui persiste en la constitution de M^e Jules Billières, pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors, où il demeure. Et dame Apolline Nipert, sans profession, épouse du sieur Jean Chèze, quincaillier, domiciliés ensemble à

Lunéville, le mari pris en sa meilleure qualité et pour autoriser son épouse, et ladite dame Apolline Nipert, prise comme se disant légataire universelle du sieur Jean Andral, quand vivait, domicilié à Lunéville, seul et unique héritier de dame Elodie Dominique Lafon, épouse Andral, sa mère décédée, laquelle était héritière pour partie de Pierre Lafon et Jeanne Lafon, mariés, ses père et mère décédés, lesdits époux Nipert, ayant M^e Mazières, pour leur avoué. A la vente par voie de licitation des biens immeubles ci-dessous désignés, indivis entre parties comme étant pour partie la propriété dudit Jean Lafon et pour autre partie celle de la succession de Pierre Lafon et de Jeanne Lafon, quand vivaient, mariés, domiciliés de la commune de Catus.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE :

ARTICLE PREMIER

Une vigne, située au lieu dit la Croix de Cahors, commune de Catus, formant le numéro 474, section C du plan cadastral de ladite commune, d'une contenance approximative de quarante-cinq ares, troisième classe et d'un revenu de sept francs soixante-cinq centimes ;

ARTICLE DEUXIÈME

Un jardin, situé à Catus, même commune, formant le numéro 302, section E dudit plan d'une contenance approximative de quatre-vingt-onze centiares, première classe et d'un revenu de soixante-treize centimes, sur ce jardin, se trouve construite une grange ;

ARTICLE TROISIÈME

Une terre, située au lieu dit la Croix de Cahors, même commune de Catus, formant le numéro 473, section C dudit plan, d'une contenance approximative de sept ares vingt centiares et d'un revenu matriciel de soixante-quatre centimes ;

ARTICLE QUATRIÈME

Une maison, située à Catus, même commune, formant le numéro 656, section F dudit plan, première classe, d'un revenu de quarante-huit centimes, confrontant du nord et du levant à rues publiques, du midi à maison de la veuve Murat et d'Harbal, et du couchant à maison de Cussat, le sol de ladite maison est d'une contenance approximative de soixante centiares.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés aux lieux susdits, commune et canton de Catus, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont jolis et exploités par ledit Jean Lafon et sont la propriété indivise des colicitants savoir : partie dudit Jean Lafon, pour les avoir acquis conjointement et solidairement avec Pierre Lafon, son père et l'autre partie comme dépendant des successions dudit Pierre Lafon et de dame Jeanne Lafon, mariés, dont ils sont les héritiers directs ou par représentation.

Advenue l'audience du quatorze août courant mois, les biens ci-dessus désignés ont été adjugés moyennant le prix de mille dix francs à M^e Billières,

avoué, qui a fait élection de command en faveur dudit Lafon,

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors en date du vingt-un août courant, M. Couderc Antoine, sabotier, domicilié à Catus, assisté de M^e Léon Talou, avoué près ledit Tribunal qu'il constitue aux fins de la présente surenchère et de ses suites, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix desdits immeubles et porter cedit prix à la somme de onze cent quatre-vingt-francs, ci. 1180 fr.

En conséquence lesdits immeubles ci-dessus désignés seront revendus le **lundi treize septembre prochain**, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, siégeant en audience de vacations au Palais de Justice de ladite ville, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux clauses, charges et conditions d'un cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le quinze juillet courant, pour y tenir lieu de minute d'enchères et où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement.

La vente aura lieu en un seul lot, sur la nouvelle mise à prix de onze cent quatre-vingt francs, en sus des charges, ci. 1180 fr.

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente devront être payés par les adjudicataires, en sus du prix et dans les quinze jours de l'adjudication, s'il y a lieu à faire procéder à la purge des hypothèques légales ou inscrites, les frais de ces formalités seront avancés par les adjudicataires, mais, ils viendront en diminution du prix et seront prélevés sur lui lors du paiement.

Le prix d'adjudication sera payable, avec les intérêts au taux de cinq pour cent l'an, moitié dans les trois mois, à compter du jour de l'adjudication et l'autre moitié dans les six mois à compter de la même date.

Pour extrait certifié sincère et conforme, par l'avoué poursuivant soussigné,

Cahors, le vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué surenchérisseur,
Léon TALOU.

Enregistré à Cahors, le août
mil huit cent quatre-vingt-six, F^o
C^o
reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscuqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre ; M. le docteur professeur Dédé ; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25 ; 1/2 kilo, 4 fr. ; 1 kilo, 7 fr. ; 2 kilos, 12 fr. ; 6 kilos, 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 1 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos, de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor à Paris.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & Co, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française ; de toutes les Partitions et Publications musicales ; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES Gravures, Encre-Portes, Gravures en Couleurs, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'AUTEUR Payable CINQ FRANCS par mois FRANCS D'ACQUISITION, ESCOMPTÉ au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR
CRÈME DE NOIX BOUTET
Liquor tonique et anticholérique à base de fine champagne
MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE
Exiger le véritable nom : **STANISLAS BOUTET A CAHORS**
Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris
GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les
BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES
La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.
Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.
Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.
Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

DENTS & DENTIERS
PERFECTIONNÉS GARANTIS
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.
GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.
TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire !
* **AUDOUARD** *
Est-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.
CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze
A BRIVE
POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON
Préviennent la Carie et le détachement de Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.
5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

VIN DE TABLE
Garanti naturel et sans plâtre
A. BACH
CAHORS
Pièce de 225 litres. . . 110 fr.
1/2 pièce de 115 litres. . . 58 fr.
Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.
Envoi franco d'échantillons sur demande
NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.
Le propriétaire-gérant, Layton.

MAISON BLANC
COIFFEUR-PARFUMEUR
Galerie de Valon, Cahors.
SALON DE COIFFURE AU 1^{er}.
Produits spéciaux : Teintures du Dr Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Cirassiennes. — William Gasson's Celebratel. — Hair-Elixir : croissance des cheveux, du Dr de Londres ; éponges de Venise et cravates.
M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.
RAISINS A BOISSON
ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES
Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara
Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.
Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.
SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :
COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.
GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS
ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXÉVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40 ; Badot 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70 ; Labeud 0 fr. 60 ; Célestins 0 fr. 80 ; G^{de} grille 0 fr. 80 ; Hôpital 0 fr. 80. — VALS : St-Jean 0 fr. 80 ; Dominique 0 fr. 80 ; Précieuse 0 fr. 80 ; Rigolette 0 fr. 80 ; Amélie 0 fr. 80 ; La Perle 0 fr. 70 ; Victoire 0 fr. 70.
Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées ; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.